



Projet financé par
l'Union européenne



PROJET EUROMED JUSTICE III

Composante II

Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale

GT 2.3

PRÉPARATION D'UN MANUEL

Manuel de bonnes pratiques concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite

« La résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite. Droit international privé et mariages mixtes. Référence spéciale à l'enlèvement d'enfants »

Madrid (ES), du 11 au 13 décembre 2012

ORDRE DU JOUR

Mardi 11 décembre 2012

09h00 - 09h15 **Enregistrement des participants**

09h15 - 09h30 **Mots de bienvenue**

Ángel LLORENTE FERNÁNDEZ DE LA REGUERA, Directeur général de la Coopération judiciaire internationale et des Relations avec les Confessions, Ministère de la Justice, Espagne.

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III.

09h30 - 09h45 **Présentation des participants (si nécessaire)**

09h45 - 10h00 **Synthèse du travail réalisé durant la deuxième réunion.**

Andrés SALCEDO VELASCO

Discussion

- 10h00 - 10h15 **Groupe de travail sur la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Programme de travail, calendrier et méthodologie.**
- José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation du projet EuroMed Justice III.*
- 10h15 - 10h45 **Portée et contenu général des débats durant cette réunion du groupe de travail**
- Juliane HIRSCH, Expert principal à court terme*
- 10h45 - 11h15 Pause café
- 11h15 - 13h15 **Poursuite de la discussion entamée lors de la deuxième réunion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : comment améliorer la coopération entre Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire.**
- Juliane HIRSCH*
- Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet*
- 13h15 - 14h30 Déjeuner
- 14h30 - 16h00 **Enlèvement d'enfants et autres conflits transfrontaliers en matière familiale : une approche pratique. L'expérience espagnole.**
- M. Javier FORCADA, Conseiller juridique, Direction générale de la Coopération judiciaire internationale et des Relations avec les Confessions, Ministère espagnol de la Justice; juge de famille.*
- Discussion
- 16h00 - 16h30 Pause café
- 16h30 - 17h30 **Situation actuelle concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays partenaires du Voisinage Sud. Examen préliminaire des obstacles réels ou potentiels à la ratification, transposition et/ou mise en oeuvre des Conventions de La Haye. (I)**
- Pays partenaires du Voisinage Sud*
- Juliane HIRSCH*
- Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet*
- Discussion

Fin de la première journée

Mercredi 12 décembre 2012

08h45 - 09h15 **Situation actuelle concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays partenaires du Voisinage Sud. Examen préliminaire des obstacles réels ou potentiels à la ratification, transposition et/ou mise en oeuvre des Conventions de La Haye. (II)**

Pays partenaires du Voisinage Sud

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

Discussion

09h15 - 09h30 Pause

09h30 - 11h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Etablir le critère régissant la compétence dans des affaires relatives à la protection de l'enfant. (I)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

11h00 - 11h30 Pause café

11h30 - 13h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Etablir le critère régissant la compétence dans des affaires relatives à la protection de l'enfant. (II)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 16h15 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Problèmes spécifiques relatifs à la reconnaissance à l'étranger de décisions rendues dans des affaires de conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les décisions rendues par des tribunaux religieux ou prises sur la base de textes religieux.**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

Fin de la deuxième journée

Jeudi 13 décembre 2012

08h30 - 10h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Déplacement illicite ou non-retour de l'enfant. De l'importance de la célérité des procédures judiciaires et administratives afin d'éviter de devoir séparer l'enfant d'un de ses deux parents, mesures urgentes.**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

10h00 - 10h30 Pause café

10h30 - 12h00 **Aider à résoudre les conflits transfrontaliers en matière familiale : perspectives complémentaires.**

Rt. Hon, Lord Justice HORPE, Directeur de la Justice familiale internationale pour l'Angleterre et le Pays de Galles, Royaume-Uni.

Discussion

12h00 - 13h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. L'enlèvement d'enfants (I)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

13h00 - 14h00 Déjeuner

14h00 - 15h30 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. L'enlèvement d'enfants (II)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

15h30 - 15h45 **Préparer le travail intermédiaire et la prochaine réunion. Examen et suggestions en vue des activités de formation et des visites d'étude à organiser dans le cadre de cette composante.**

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

15h45 - 16h00 **Conclusions et clôture de la réunion**

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet, Andrés SALCEDO VELASCO

Fin de la réunion

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la deuxième composante du projet : résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Les objectifs de cette activité seront de faire un inventaire à titre préliminaire des obstacles réels ou potentiels à l'adoption des Conventions de La Haye relatives à cette composante, et plus particulièrement de préparer un manuel de bonnes pratiques concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Le manuel devra prendre en compte l'expérience de la Conférence de La Haye et du Processus de Malte en la matière, en particulier « Principes généraux et Guide de bonnes pratiques sur les contacts transfrontières relatifs aux enfants » qui a été préparé par la Conférence de La Haye de droit international privé. Cette réunion est la troisième des 5 réunions qui seront dédiées à cette question et se concentrera plus particulièrement « La résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite. Droit international privé et mariages mixtes. Référence spéciale à l'enlèvement d'enfants. »

Méthodologie pour la préparation et remise du manuel: le groupe de travail (GT) fera office de véritable forum de réflexion dans le domaine couvert et sera l'occasion d'échanger des informations et de débattre de plusieurs questions à l'ordre du jour. Les résultats des travaux du groupe de travail seront d'une importance capitale pour obtenir des informations spécifiques sur les systèmes juridiques et avoir des discussions en profondeur sur les questions abordées. En outre, le manuel pourra aussi être utilisé comme guide pratique. Le manuel sera préparé suffisamment à l'avance pour pouvoir être présenté lors de la conférence régionale intermédiaire qui se tiendra au cours de la deuxième année du projet.

Durant cette deuxième réunion, on poursuivra les travaux entamés à l'occasion de la première et de la deuxième réunion et on aura de nouveau l'occasion de partager les avis des experts internationaux et la première approche des participants sur les principales questions qui seront traitées, selon leur propre perspective et en fonction de leurs compétences respectives. Ces discussions détaillées et en profondeur permettront d'avoir un échange approfondi sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette troisième réunion, à savoir « La résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite. Droit international privé et mariages mixtes. Référence spéciale à l'enlèvement d'enfants. »

PROFILS DES EXPERTS DES PAYS BENEFICIAIRES

Trois (3) participants (maximum) par pays partenaire du Voisinage Sud. Profil : hauts fonctionnaires du ministère de la Justice ou d'une autre autorité publique compétente en la matière ; membres du judiciaire et autres professionnels du droit ; universitaires et représentants de la société civile possédant une solide expérience des thèmes abordés par le GT (résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, droits de garde et de visite, droit international privé de la famille, rôle des commissions internationales, le Processus de Malte, rapt parentaux, contacts transfrontières relatifs aux enfants ; répartition des compétences entre juridictions civiles et religieuses ; modes alternatifs de résolution des conflits, etc.) ; la participation préalable à des activités similaires dans le cadre des projets EJM I ou EMJ II constitue un atout ; grande disponibilité pour effectuer le travail intense impliqué par l'activité du GT et la recherche, la préparation des réunions du GT, la collecte de la documentation et la rédaction du manuel ; aptitude à comprendre et à s'exprimer oralement et par écrit en français et/ou anglais (au moins les communications/contributions écrites devraient se faire en français ou en anglais) ; on veillera à ce que les personnes prenant part aux activités portant sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques occupent des postes stratégiques dans les institutions nationales et que, à ce titre, elles soient à même de partager les leçons tirées de ces activités avec leurs collègues et leur personnel.

Les experts (3) devront avoir un profil approprié, une bonne connaissance, une vision et une solide expérience dans ce domaine ; en outre, ils devront être disposés à livrer une contribution efficace et effective aux travaux de ce groupe de travail. Ceci suppose que leur pays d'origine les autorise non seulement à disposer de suffisamment de temps pour participer aux cinq réunions prévues pour cette activité, mais aussi qu'ils puissent disposer du temps nécessaire pour continuer à travailler ensemble et avec l'expert principal à court terme qui est chargé de l'élaboration du manuel, et avec l'équipe chargée du projet, de manière virtuelle, à travers le site Internet du projet et/ou d'autres moyens (courriels, etc.), de façon à assurer la continuité des travaux et un échange d'informations et d'idées entre toutes les parties impliquées. Pour cette raison, **il serait souhaitable que la ou les mêmes personnes assistent à toutes les réunions**, ou du moins que le chef de la délégation soit la même personne à chaque réunion.

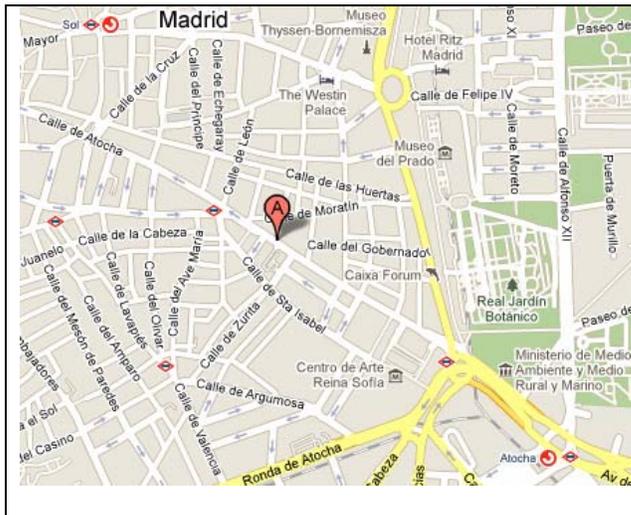
DOCUMENTATION

Une liste des documents de référence proposés pour approfondir les questions traitées sera fournie par l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet suffisamment à l'avance avant la date de la réunion.

LANGUES DE TRAVAIL

Français et anglais, et arabe, avec interprétation simultanée.

LIEU DE LA REUNION ET HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS



HOTEL CATALONIA ATOCHA

Atocha, 81
28012 Madrid

Tél: +34 91.420.37.70

Fax: +34 91.420.37.71

www.hoteles-catalonia.com